

ZOOM SUR



Lean et santé au travail Une opportunité pour la prévention



Le lean est un modèle d'organisation de la production visant à éliminer tout ce qui n'apporte pas de valeur ajoutée au produit final, en particulier en supprimant les gaspillages. Certains l'ont rebaptisé excellence opérationnelle. S'il est parfois associé à une image négative de dégradation des conditions de travail, il peut aussi se présenter comme une opportunité pour prévenir les risques professionnels en entreprise. Il convient toutefois de s'approprier la démarche sans brûler les étapes et sans en dénaturer l'esprit.

► Lire la suite

- Article
[10 questions sur le lean, Anact/Aract](#)
- Dossier *Travail & Sécurité* n° 781
[Lean et santé au travail](#)
- Dossier web INRS
[Lean management](#)
- Publication
[Lean manufacturing, quelle place pour la santé et la sécurité au travail ? \(ED 6144\)](#)

ACTUALITÉS

Séminaire en ligne
Comment évaluer les RPS dans les petites entreprises ?



Les risques psychosociaux (stress, harcèlement, agression, burnout...) - comme tous les risques professionnels - doivent être évalués dans toutes les entreprises, mais les plus petites d'entre elles se sentent parfois démunies. Comment faire ? Par où commencer ? Qui impliquer ? L'INRS organise, le 23 mars 2017 à 10h, un séminaire en ligne pour présenter « Faire le point », un

EN QUESTION

Qui se charge de la vérification avant mise en service d'une machine neuve lors de sa réception dans l'entreprise et quels sont les recours dont dispose l'employeur en cas de non-conformité ?

Le Code du travail (article L. 4321-2) interdit la mise en service dans l'entreprise d'équipements de travail non conformes aux règles techniques de conception qui leur sont

outil d'aide à l'évaluation des risques psychosociaux dans les entreprises de moins de 50 salariés. Des experts vous expliqueront comment utiliser cet outil et répondront aux questions posées lors de l'inscription.

- ▶ [S'inscrire au séminaire en ligne](#)
- ▶ [Consulter l'ensemble des publications de l'INRS sur les RPS](#)

Établissements de santé

Les accidents d'exposition au sang en baisse



Chez les professionnels de santé, les accidents avec exposition au sang (AES) peuvent être responsables de la transmission de maladies infectieuses (VIH, hépatites B et C...). Un rapport publié en février par Santé publique France montre une diminution constante de ces accidents depuis 2002. Leur incidence est en baisse de 23 % sur la période 2008-2015. En 2015, 14 624 AES ont été documentés dans 825 établissements de santé. Les accidents les plus fréquents sont les piqûres (66,6 %) et ce, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle du soignant-infirmiers, aides-soignants, médecins, chirurgiens... Viennent ensuite les projections (19 %) et les coupures (11,4 %). Le personnel paramédical est le plus touché. L'analyse d'un nombre plus restreint d'établissements (231) montre par ailleurs, entre 2008 et 2015, une augmentation de la fréquence du port de gants et de la mise à disposition des dispositifs médicaux sécurisés.

- ▶ [En savoir plus](#)
- ▶ [Le guide des matériels de sécurité du Geres](#)
- ▶ [Le guide Eficatt « Exposition fortuite à un agent infectieux et conduite à tenir en milieu de travail »](#)

Conférence

Innovation technologique, changements organisationnels : quels enjeux pour la prévention ?



Les 29 et 31 mars 2017, l'INRS organise à Nancy une conférence pour envisager les répercussions de l'innovation technologique associée aux changements organisationnels sur la santé au travail. Ce rendez-vous s'adresse aux chercheurs, experts et praticiens en sciences humaines et sociales, sciences de l'ingénieur, santé au travail, biomécanique, physiologie et plus largement à l'ensemble des acteurs de prévention en santé sécurité au travail. L'influence des technologies de la communication, des nouveaux outils d'aide à la production et des dispositifs informatiques de gestion de la production et des flux d'information sera notamment débattue, dans une perspective de prévention des risques professionnels.

- ▶ [Informations et inscriptions](#)
- ▶ [Le programme de la conférence \[PDF\]](#)

applicables (pour les machines, ces règles de santé et de sécurité sont détaillées à l'[annexe I prévue à l'article R. 4312-1 du Code du travail](#). Le chef d'entreprise doit donc s'assurer, avant toute utilisation, que la machine est conforme à ces dispositions et que les formalités de mise sur le marché ont été réalisées. La vérification de la présence d'un marquage CE et des documents de conformité accompagnant la machine est une première étape qui doit s'accompagner dans un deuxième temps d'un contrôle effectif de l'équipement.

La réalisation de ce contrôle reste de la responsabilité du chef d'entreprise qui peut s'aider néanmoins de personnes compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés par les équipements de travail, qu'elles appartiennent ou non à l'établissement.

À noter que l'INRS a produit une « [Grille de détection d'anomalies des machines CE neuves](#) », qui permet de repérer des indices de non-conformités aisément détectables par un non-spécialiste avant la mise en service.

En cas non-conformité, l'acheteur dispose d'un délai de recours d'un an, à compter du jour de livraison, pour [obtenir la résolution de la vente](#). Pour éviter ces recours, des dispositions contractuelles telles que des vérifications avant achat ou des retenues de paiement en cas de non-conformités peuvent être précisées à la commande. Ces dispositions permettent également de s'assurer de la conformité au cahier des charges.

- ▶ [Consulter la brochure « Réussir l'acquisition d'une machine ou d'un équipement de travail » \(ED 6231\)](#)



AGENDA

28 mars - Séminaire en ligne
Multiexposition aux produits chimiques - Présentation de l'outil « MiXie France »
Organisateur : INRS

29 au 31 mars - Nancy
Innovation technologique, changements organisationnels : quels enjeux pour la prévention ?
Organisateur : INRS

Burnout

27 propositions contre l'épuisement professionnel



Un rapport de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale formule 27 propositions pour répondre à l'émergence du syndrome d'épuisement professionnel ou burnout. Les plaintes autour de ce syndrome, dont les manifestations se traduisent par la souffrance psychique de milliers de travailleurs, sont en constante augmentation. Néanmoins, il reste difficile à caractériser et à quantifier. Il n'existe aucun tableau de maladies professionnelles relatif au burnout. Parmi les propositions, les rapporteurs préconisent la mise en place d'un centre national de référence sur la santé psychique au travail, chargé de développer la veille sanitaire, l'épidémiologie et la prévention. Ils suggèrent de mettre en place des outils à destination des professionnels pour faciliter la compréhension et la prise en charge du burnout. Il est également question de prévoir dans la formation des futurs managers un stage à effectuer parmi les salariés, sur le modèle des « stages ouvriers », afin qu'ils se rendent mieux compte de leurs conditions de travail.

- ▶ [Consulter le rapport](#)
- ▶ [Lire le dossier de l'INRS sur le burnout](#)
- ▶ [Guide d'aide à la prévention. Le syndrome d'épuisement professionnel ou burnout \[PDF\]](#)

JURIDIQUE

Produits chimiques - Déclaration

Un arrêté du 25 janvier 2017 fixe les modalités de déclaration sur le portail internet déclaration Synapse des mélanges dangereux et des produits biocides lors de leur mise sur le marché. Le texte détaille la nature des informations à renseigner (identification des composants, propriétés physiques, fiche de données de sécurité, étiquetage...). L'arrêté du 5 janvier 1993 qui définissait la nature des informations à fournir lors de la mise sur le marché d'une préparation considérée comme très toxique, toxique ou corrosive s'en trouve abrogé.

- ▶ [L'arrêté \[PDF\]](#)

Valeurs limites indicatives d'exposition

Une directive du 31 janvier 2017 établit une liste de valeurs limites indicatives d'exposition pour une série d'agents chimiques. En particulier, les valeurs limites pour le monoxyde d'azote, le bisphénol A ou le 1,4-dichlorobenzène sont actualisées.

- ▶ [La directive \[PDF\]](#)

Travail isolé en milieu forestier

Un arrêté du 24 janvier 2017 précise la nature des travaux effectués sur des arbres déracinés ou des travaux d'abattage d'arbres encroués considérés comme étant à risques spécifiques et sur lesquels il est interdit d'affecter des travailleurs en situation de travail isolé. Il précise également les méthodes d'abattage à proscrire en raison de leur dangerosité.

- ▶ [L'arrêté \[PDF\]](#)

29 au 31 mars - Göteborg
(Suède)

6^e conférence internationale de la
Commission internationale de la
santé au travail (CIST)
Organisateur : Icoh

17 au 19 mai - Dijon

Journées nationales de santé au
travail dans le BTP
Organisateur : SST BTP 21

7 au 9 juin - Rouen

12^e journées nationales du
Groupement des infirmier(e)s de
santé au travail (GIT)
Organisateur : GIT

7 au 9 juin - Nice

Congrès national de la société
française d'hygiène hospitalière
(SF2H)
Organisateur : Europa organisation

15 juin - Paris

Formation à la base de données
Scola
Organisateur : INRS

16 juin - Paris

12^e journée nationale des IPRP de
services de santé au travail [PDF]
Organisateur : AFISST

20 au 22 juin - Paris

Préventica
Organisateur : INRS

[CONSULTER L'AGENDA COMPLET](#) ▶

VIENT DE PARAÎTRE

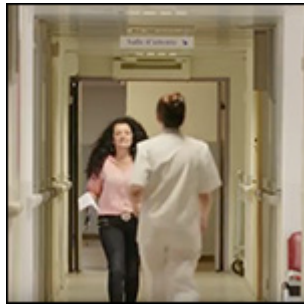
Dépliant



Mon métier : électricien (ED 6276)

Ce dépliant décrit de façon simple et
illustrée les bonnes pratiques en
matière de prévention des risques
pour les électriciens intervenant sur
chantiers.

- ▶ [Le dépliant](#)



Service à la personne *Regards croisés en établissements de soins*

La Carsat Sud-Est propose des solutions prévention en images et donne la parole aux différents acteurs des établissements de soins, aux résidents et aux fabricants d'équipements. Disponible sur la chaîne Youtube, un film de 26 minutes présente les difficultés rencontrées au quotidien par le personnel soignant au quotidien, très exposés notamment aux risques de troubles musculosquelettiques, ainsi que des actions d'accompagnement et des solutions techniques.



Parcours professionnels *Découvrez le compte personnel d'activité*


Né de la loi sur le travail, le compte personnel d'activité (CPA) a été créé pour sécuriser les parcours professionnels. Il regroupe le compte personnel de formation, le compte prévention pénibilité et le compte d'engagement citoyen. Cette vidéo fait le point sur ce nouvel outil permettant d'avancer dans sa vie professionnelle.

Brochure



Modes et méthodes de production en France en 2040 (VEP 3)




L'INRS a rassemblé dans un document les travaux d'un exercice de prospective sur les modes et méthodes de production en France en 2040 et leurs incidences en santé et sécurité au travail. Ce document aborde notamment des thèmes tels que la robotisation/automatisation ou la multiplication des formes de travail.

 [La brochure](#)

Affiche



Idée reçue n° 7 : Le Stress au travail, c'est toujours la faute du chef (A 793)

-  [Dépasser les idées reçues pour mieux prévenir les risques psychosociaux](#)
-  [Retrouver le séminaire en ligne organisé le 19 janvier dernier par l'INRS sur la démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux](#)
-  [Les nouvelles publications INRS sur les RPS](#)

ZOOM SUR



Lean et santé au travail Une opportunité pour la prévention



© Philippe Castano / INRS

Le lean est un modèle d'organisation de la production visant à éliminer tout ce qui n'apporte pas de valeur ajoutée au produit final, en particulier en supprimant les gaspillages. Certains l'ont rebaptisé excellence opérationnelle. S'il est parfois associé à une image négative de dégradation des conditions de travail, il peut aussi se présenter comme une opportunité pour prévenir les risques professionnels en entreprise. Il convient toutefois de s'approprier la démarche sans brûler les étapes et sans en dénaturer l'esprit.

- Article
[10 questions sur le lean, Anact/Aract](#)
- Dossier Travail & Sécurité n° 781
[Lean et santé au travail](#)
- Dossier web INRS
[Lean management](#)
- Publication
[Lean manufacturing, quelle place pour la santé et la sécurité au travail ? \(ED 6144\)](#)

Signifiant maigre ou affuté en anglais, il a pour grand principe de « *produire au plus juste* ». Son approche se décline par un double objectif dans l'organisation du travail. D'une part, produire en éliminant tout ce qui n'apporte pas de valeur ajoutée au produit final, en particulier en supprimant les gaspillages (stocks, délais, déplacements, défauts de qualité...). D'autre part, améliorer de façon continue les processus par la résolution des problèmes et par un renforcement de la standardisation.

Dans un contexte où les contraintes économiques sont toujours plus fortes, cette approche présente pour les entreprises des arguments séduisants pour l'amélioration de la qualité, de la productivité et de la réduction des délais. Apparu dans l'industrie automobile, chez Toyota, décliné ensuite largement dans l'industrie, le lean s'est vu reprocher au cours des années 1990 une intensification du travail associée à une dégradation des conditions de travail et de la santé. Les phénomènes d'intensification du travail, la recrudescence des troubles musculosquelettiques et du stress coïncident en effet avec la diffusion massive des outils inspirés du lean dans l'industrie manufacturière. Et il est vrai que le lean peut être très mal utilisé. Une application simpliste - comme se focaliser sur l'élimination du gaspillage ou faire du déploiement des outils lean une finalité - se fera au prix de sérieux dégâts humains.

Concilier performance globale et santé

Dans les faits, la déclinaison du lean recouvre une multitude de pratiques, d'approches et de définitions. Il se déploie dans de nouveaux secteurs comme le BTP, la santé ou les services (banques, assurances, administrations). Depuis les années 2008-2010, l'approche des entreprises semble plus prudente. Le développement de toute démarche lean se fait en plusieurs phases. Il doit intégrer des réflexions en faveur de la santé et la sécurité au travail. Sa déclinaison sera très variable d'une entreprise à une autre. Les résultats dépendront de la façon dont les outils du lean s'articuleront avec la politique de prévention des risques professionnels. Se saisir d'une telle démarche peut aussi constituer une opportunité pour la prévention. Le lean peut être l'occasion de placer l'humain et le travail au centre de l'organisation de l'entreprise.

Associer le personnel

Plusieurs impératifs sont nécessaires pour réussir une démarche contribuant à une meilleure santé au travail : adapter la démarche à l'entreprise, mobiliser en interne pour réussir la conduite du changement, favoriser les remontées de terrain et la prise en compte du travail réel, renforcer la participation des salariés, soutenir le management des équipes, développer un dialogue social constructif. Une démarche lean ne peut être couronnée de succès sans une direction convaincue, qui portera le projet et donnera l'impulsion nécessaire. Associer le personnel, en évitant d'imposer les décisions de façon descendante est aussi essentiel. Tout en ayant conscience que le possible écart entre le travail prescrit et la réalité de la production doit être pris en compte. Au risque sinon de voir se mettre en place des stratégies de contournement pour atteindre les objectifs fixés. Si le lean ne décrit pas de mode de management, il existe néanmoins une proximité très forte entre lean et management.

Une autre philosophie de management

Lors de toute réorganisation, l'introduction de changements peut générer une recrudescence d'accidents ou de maladies professionnelles et de souffrance au travail. Le lean n'y échappe pas. Une telle démarche doit donc être menée en envisageant les effets des modifications sur la santé. Les entreprises doivent conduire leur transformation managériale, culturelle, en inventant elles-mêmes leurs solutions, leur propre fonctionnement à partir de la culture en place. Il y a le travail et la façon de vivre le travail.

Le lean, c'est quoi ?

Le lean est un modèle d'organisation inspiré du Toyota Production system dans les usines automobiles japonaises. Qualité, coûts, délais et flexibilité sont les maîtres mots pour répondre aux évolutions des marchés selon une démarche qui prône l'apprentissage et le progrès continu. Le lean propose d'associer les salariés aux modifications de l'organisation et de développer le travail en équipe, l'apprentissage par la polyvalence et la résolution de problèmes, l'autocontrôle de la qualité. Il existe de multiples déclinaisons du *lean*.

La Lettre d'information est éditée par le département *Information communication* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory BRASSEUR. Routage : logiciel SYMPA. Conception : Aphania. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 65 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr